

# CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2010

## COMPTE-RENDU

**Etaient présents** : Madame Françoise CLEMENT – Messieurs Georges BONNEFOND – Sébastien RATHIER – Jacques DUGENETET – Richard CHAUX – Didier LOUVET - Mesdames Patricia SIMONIN - Françoise DOITRAND - Messieurs Patrick BERGER – Pierre VALLENSANT - Sigismond ROZANSKI.

**Etait absent**: /

Monsieur Pierre VALLENSANT a été nommé secrétaire de séance.

### **I – BILAN DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2010 :**

Madame CLEMENT reprend les différents sujets abordés lors de cette séance. Des précisions sont apportées sur certains points :

- . Station d'épuration : une autorisation de rejet a été accordée par l'IME Le Château d'Aix.
- . SPANC : le compte-rendu des diagnostics SPANC a été fait le 15 janvier prochain par Amandine GUILLOT, de la SAUR.
- . Requalification du bourg : Une réunion avec entretiens individuels a eu lieu le 17 février dernier.

### **II – ASSAINISSEMENT :**

- 1) **Station d'épuration** : Madame le Maire fait le bilan de la réunion du 15 février 2010. Des mesures ont été faites pendant 3 semaines en début de station. Il faut maintenant se prononcer sur le dimensionnement de la station. 3 choix sont possibles. Le résultat du vote à main levée est le suivant :
  - 400 équivalent habitants sans extension : 1 voix pour
  - 450 équivalent habitants sans extension : /
  - 400 équivalent habitant avec possibilité d'extension : 10 voix pour

Le choix retenu est donc : 400 équivalent habitants avec possibilité d'extension. Le bureau d'études REALITES sera informé de ce choix.

- 2) **Curage de la lagune et valorisation des boues** :

SEDE Environnement nous a remis le dossier de déclaration du plan d'épandage de la station de lagunage.

2 agriculteurs sont intéressés par l'épandage des boues sur environ 22 ha.

- 3) **SPANC** :

Amandine GUILLOT, de la SAUR, a fait le compte-rendu des contrôles réalisés sur les assainissements existants le vendredi 15 janvier dernier.

Monsieur Sigimond ROZANSKI fait un résumé de ce compte-rendu : 42 assainissements non collectifs ont été contrôlés.

### **III – URBANISME ET BATIMENTS COMMUNAUX : :**

#### **1) Requalification du bourg :**

Des entretiens individuels ont eu lieu en mairie le mercredi 17 février 2010. Une douzaine de personnes ont été reçues.

Les sujets abordés le plus souvent sont :

- la sécurité
- la réhabilitation de l'habitat en centre-bourg
- l'amélioration des commerces

Le bureau d'études REALITES poursuit son travail de diagnostic.

Une réunion avec la commission communale (Bureau d'Etudes + Elus) est prévue le 17 mars prochain à 17 h 30 en mairie pour faire le compte-rendu du diagnostic .

#### **2) Eglise :**

Les devis des entreprises LOUVET et CHEVALIER nous sont parvenus. Nous attendons les devis des entreprises TERRIER, ROMESTIN et BEURRIER.

Le 22 février dernier, nous avons reçu l'architecte conseil qui intervient dans le cadre de la CCVAI. Il nous fera parvenir son rapport. Il conseille de prendre le problème dans sa globalité avec consultation d'un architecte « bâtiments de France ».

Le 23 février nous avons reçu un économiste intervenant sur l'église de ST GERMAIN LAVAL. Il souligne l'importance d'un dépôt de dossier complet après relevé d'état des lieux par un architecte habilité « bâtiments de France ». Une mission complète est facturée par un architecte de 11 à 13 % du montant des travaux. Une estimation « grossière » des travaux est donnée : de 300 000 à 400 000 €.

Le bureau d'études REALITES sera questionné.

#### **3) Bâtiment de la cure : difficultés de facturation du gaz :**

Des avantages ont été concédés par la société Butagaz (participation financière aux travaux, remboursement de la caution de location de la cuve ...)

Les compteurs ont été installés à l'extérieur du bâtiment par l'entreprise LOUVET.

La mise en service du règlement individuel débute le 1<sup>er</sup> février 2010.

Un étalement de la facturation 2009 sera proposé par le cabinet GERBAY.

. Porte d'entrée : cette porte est abîmée et laisse passer l'air. Un devis pour une porte pleine avec impost a été demandé à l'entreprise TERRIER. Il se monte à 1 354 € H.T. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour passer commande de cette porte.

#### **4) Biens vacants et sans maître :**

La parcelle A 393 est officiellement entrée dans les biens de la commune.

Le prix de vente a été fixé à 550 €.

#### **5) Ecole :**

Début janvier une fuite s'est révélée à la jointure des bâtiments haut et bas. L'entreprise LOUVET a effectué les réparations pour 2 033.20 € TTC.

L'entreprise LOUVET doit vérifier si une isolation existe sur les 2 ailes du bâtiment.

Le chauffage (gros radiateur) côté cantine est tombé en panne. Cet appareil ayant moins de 10 ans, le remplacement du corps de chauffe sera pris en garantie par la société AUER. Le brûleur et la main d'œuvre seront à notre charge. C'est l'entreprise SVELYS qui effectuera les travaux pour un montant de 362.12 € TTC.

#### **IV – VOIRIE :**

##### **1) Voirie 2010 :**

Un contact a été pris avec le Directeur de l'IME Le Château d'Aix pour :

- la déconnexion des eaux pluviales des pavillons
- les entrées des pavillons à améliorer avant la mise en place des travaux de réfection du chemin d'Aix.

Nous attendons l'avis de Monsieur VINDRY, président de l'Association Château d'Aix, propriétaire des pavillons.

Monsieur David GOUTORBE, de la DDT, s'est rendu sur place pour affiner le projet.

Monsieur Georges BONNEFOND donne le détail des travaux à réaliser.

2) La Croix du Calvaire (vers chez Sylvain GAILLAT), a été remise en état.

3) Le chemin de Chaillat a été débroussaillé par le cantonnier.

##### **4) Barrière à installer en bordure de l'Aix (suite la coupe des arbres) :**

Madame le Maire donne connaissance des devis suivants :

- Doitrand (barrière de 66 m + poteaux )	3 015 € H.T.
- Duivon (maçonnerie)	5 674 € H.T.
Total	<b>8 689 € H.T.</b>

Les membres du Conseil Municipal approuvent ces 2 devis et décident de passer commande.

5) En ce qui concerne les arbres qui ont été coupés en bordure de l'Aix, Monsieur BONNEFOND expose qu'il a accompagné les jeunes de l'IME Le Château d'Aix pour le nettoyage de ce chantier. Il précise qu'il a acheté à la commune le bois coupé.

#### **V – SUJETS SOCIAUX**

##### **1) D.U.E.R. (Document Unique d'Evaluation des Risques) :**

- Règlement intérieur en hygiène et sécurité : Monsieur DUGENETET donne connaissance de ce règlement qui est approuvé à l'unanimité et qui sera remis à chaque agent communal.

- Convention avec le CDG 42 : Il sera passé une convention d'adhésion au service « hygiène et sécurité » du Centre de Gestion de la Loire, ce qui permettra l'intervention sur notre commune d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI).

2) **Recensement de la population** : Il s'est terminé le 18 février dernier. 176 logements ont été enquêtés, dont 115 résidences principales. 181 bulletins individuels ont été récoltés.

3) **Elections régionales des 14 et 21 mars 2010** : mise en place des tours de garde.

#### **VI – FINANCES :**

##### **1) Attribution de subventions :**

- au Sou des Ecoles du RPI Grézolles/Souternon 900 €  
(année scolaire 2009/2010)

- FAC de Grézolles (classes en 0) 150 €
  - DDEN 50 €
- (9 voix pour, 1 voix contre, 1 voix neutre)

## **2) Subventions d'investissement accordées aux communes en 2010 :**

- La CCVAI sera subventionnée à 50 %
- Notre commune sera subventionnée à 60 %
- Suppression des taux particuliers de 70 et 80 %
- Aides maintenues pour les démarches COCA

## **3) Fixation du taux des 4 taxes :**

Madame le Maire rappelle les taux actuels, soit :

TH 2.85 %, TFB 7.11 %, TFNB 19.89 %, TP 7.07 %

Les membres du Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention, décident d'augmenter de 2% le taux de la TH, de la TFB et de la TFNB, et de ne pas modifier le taux de la TP dont le calcul est modifié cette année.

## **4) Suppression de la TP et ses conséquences :**

Monsieur RATHIER fait le compte-rendu de la réunion à laquelle il a participé le 05 février dernier en Sous-Préfecture.

20 % de la TP seraient conservés, 80 % seraient supprimés, mais compensés par diverses cotisations. Le montant qui nous sera versé en 2010 et 2011 devrait être le même que celui qui nous a été versé en 2009.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES :**

- **1) Trottoir endommagé sur le Pont d'Aix :** l'entreprise RTP ne veut pas reconnaître ses torts car elle a travaillé sous les ordres d'un maître d'œuvre : la DDEA. D'après un responsable de l'entreprise, reprendre le même trottoir mènerait au même résultat.
- **2) Installation des sculptures dans le village :** La vierge en plomb pourrait être placée devant l'église, la vierge mosaïque pourrait être placée sur le côté de l'église, en face de la boucherie.
- **3) Comptes rendus :**
  - . Conseil d'école du 05 février 2010: ce compte-rendu est fait par Pierre VALLENSANT.
  - Un projet d'école pour les 3 années à venir est en cours de préparation. L'enseignante fera passer ses remarques dans le cadre du projet COCA. En ce qui concerne l'effectif, 56 élèves sont attendus pour l'année scolaire 2010/2011. Le tarif du transport des élèves entre les classes de Grézolles et Souternon ou bien à la salle d'Aix sera à discuter avec le transporteur. Plusieurs ordinateurs ne sont plus en état de marche.
  - Une présentation des différents acteurs de l'aide sociale a été faite dans notre commune le 05 février dernier.
  - Bureau communautaire de la CCVAI du 04 février 2010 : l'installation d'une maison médicale sur St Germain Laval est en projet.
  - Commission culture de la CCVAI du 10 février 2010 : la venue d'un opéra-théâtre sur notre canton est prévue pour l'automne 2010 ; un programme culturel pour toute l'année, regroupant toutes les communes du canton, sera établi par l'intermédiaire de la CCVAI afin de déposer des demandes de subventions.
  - Internet : il est signalé que l'ADSL ne fonctionne pas sur Les Rivières. Sébastien RATHIER en informera M. Georges BERNAT, Président de la CCVAI, qui avait mis en place un système sur certaines communes du canton.
  - Monsieur LOUVET signale que l'église n'est pas éclairée.

- Il signale également que l'éclairage des WC ne fonctionne plus (ampoules grillées) et que ceux-ci nécessitent un nettoyage plus fréquent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 40.